



Institution NOTRE - DAME LA RICHE

École maternelle et École élémentaire – Collège – École Hôtelière
Lycée d'Enseignement Général – Lycée Technologique - Lycée Professionnel
Pôle d'Enseignement Supérieur – ISCB Formation par alternance

26 rue de la Bourde – BP 45813 - 37058 Tours Cedex 1

Tél : 02 47 36 32 00 - Courriel : accueil@ndlr.fr - site internet : notredamelariche.fr

CONSIGNES IMPORTANTES

Toute absence qui n'a pas pour motif la maladie doit être préalablement demandée par la famille et autorisée par l'Institution (**rappel : les parents demandent l'autorisation mais n'autorisent pas**).

En cas de maladie ou d'urgence, les parents voudront bien prévenir le jour même avant 9h30 le matin et avant 14h30 l'après-midi, par « EcoleDirecte » de préférence ou par courriel. Ceci est une exigence de sécurité dans l'intérêt des familles.

CONTACTS

Pour tous les établissements, **PRIVILEGIEZ ECOLEDIRECTE**

- **Ecole Maternelle et Elémentaire Sainte-Agnès** : 02 47 36 32 07 – secretariat.ecole@ndlr.fr - direction.ecole@ndlr.fr

- **Collège et Lycées** :

Informations courantes

viescolaire.654@ndlr.fr

viescolaire.32@ndlr.fr

viescolaire.1t@ndlr.fr

viescolaire.lp@ndlr.fr

Informations confidentielles

rvs.college@ndlr.fr

rvs.32@ndlr.fr

rvs.lgt1t@ndlr.fr

viescolaire.lp@ndlr.fr

• Collège :

• Pôle Troisième / Seconde :

• Lycée Général et Technologique – 1^{ère} et T^{ale} :

• Lycée Professionnel :

ABSENCE - RETARD

L'élève ne sera admis après une absence, que muni :

- d'une lettre d'explication signée des parents, pour les élèves du lycée professionnel et de 1^{ère} et T^{ale} du lycée général et technologique,
- du papillon « Absence » complété et signé dans le carnet de correspondance pour les élèves du collège et du pôle 3^{ème} 2^{nde}.

Pour les retards, les élèves doivent se présenter au bureau de Vie Scolaire. Pour un retard de plus de 15 mn, l'élève ira en permanence et devra rattraper l'heure perdue le soir-même ou le lendemain.

VOLS

L'Institution ne peut être tenue responsable des vols de quelque nature qu'ils soient : aucune assurance n'accepte de couvrir un tel risque. Aussi les familles ont intérêt à **marquer et contrôler les affaires de leurs enfants**.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Chaque classe (de la Maternelle à la Terminale) a un professeur principal responsable de la classe. Il est le **premier interlocuteur** des familles. Il est important que les familles aient un contact avec lui.

Les enseignants se tiennent à votre disposition sur **RENDEZ-VOUS ET TOUJOURS APRES LES COURS ; JAMAIS AU MOMENT DE LA RENTREE EN CLASSE**.

RAPPEL

Sont **interdits** :

- Les chewing-gums, les objets de valeur, les objets tranchants, le tabac sous toutes ses formes, la cigarette électronique, les boissons alcoolisées (contenant et contenu), les substances psychoactives (usage et détention).
- Jouer ou circuler en **trottinette, rollers, skate... dans l'enceinte de l'établissement**.
- Le **maquillage, les pendants d'oreilles** à l'école et au collège.
- Les **téléphones mobiles, casques audio...** à l'école et au collège ; l'usage en est limité à la cour de récréation pour les lycéens et les internes.

Pour les internes, se référer au règlement de l'internat ; pour les autres élèves se référer au règlement de leur établissement.